



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS 1/02/2018

Membres:

présents :

Philippe EXELMANS, Directeur Général de la fondation (4 voix)

Madame Hélène AUBLE, Secrétaire générale de la Fondation (3 voix)

Madame Patricia REYNAUD, Directrice du secondaire

Monsieur Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire

Monsieur Jean-Baptiste LESECQ, ministre conseiller

Monsieur Pierre COLLIOT, conseiller culturel (6 voix)

Monsieur Nicolas DI COSTANZO, représentant des parents d'élèves (2 voix)

Monsieur Jean-François BRUN, représentant des personnels

Madame Stéphanie DUCORNEZ, représentante des personnels

Madame Aurélie SIMON-MATSUI, représentante des personnels

Monsieur Bernard DELMAS, président de la CCIFJ

Madame Evelyne DAVENEZ-INUZUKA, conseillère consulaire

Madame Anne GONON, conseillère consulaire

Excusés:

Monsieur Laurent PIC, Ambassadeur, vice-président de la Fondation du LFI Tokyo
(procuration à M. COLLIOT)

Monsieur Corentin FAICHE, consul (procuration à Philippe EXELMANS)

Monsieur Xavier GUERARD, directeur délégué de l'institut français du Japon-Tokyo
(procuration à M. COLLIOT)

Monsieur David-Antoine MALINAS, attaché de coopération universitaire (procuration à M.
COLLIOT)

Madame Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe (procuration à M.
COLLIOT)

Monsieur Bruno VALERY, CDAEFE Asie (procuration à Philippe EXELMANS)

Madame Claude GOUDET-TROTET, IEN en poste à Pékin (procuration à Philippe EXELMANS)

Monsieur Christophe CELERIER, gestionnaire comptable, Régie (procuration à Hélène AUBLE)

Monsieur Maxence ROBIN, attaché de coopération pour le français (procuration à M. COLLIOT)

Monsieur Pierre-François VILQUIN, représentant des parents d'élèves (procuration à M. DI COSTANZO)

Monsieur Nelson DA COSTA, adjoint au consul (procuration à Hélène AUBLE)

Madame Christèle DAVIET, chef du service commun de gestion (procuration à Hélène AUBLE)

Membres invités :

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire

Monsieur Guillaume FERNET, représentant des parents d'élèves

Absente : Yukie KADOTANI, Traductrice

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du président de séance
- 2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion
- 3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs + nouvelle mandature
- 4) Présentation du projet de budget 1er avril 2018-31 mars 2019
- 5) Augmentation des effectifs

1) Désignation du président de séance : Pierre COLLIOT

VOTE : Contre : Abstention: Pour : 24/24

2) Adoption du PV de la dernière assemblée :

VOTE : Contre : Abstention: Pour : 24/24

3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs dans le cadre de la nouvelle mandature

Liste des administrateurs et conseillers :

Liste des Conseillers

conseillers de droit

1	M. Bruno VALERY	coordonnateur de l'AEFE en Asie	AEFE
2	Mme Claude GOUDET- TROTET	IEN en poste à Pékin	AEFE
3	M. Laurent PIC	ambassadeur	ambassade
4	M. Jean-Baptiste LESECQ	ministre conseiller	ambassade
5	M. Pierre COLLIOT	conseiller culturel	ambassade
6	Mme Catherine OUNSAMONE	conseiller culturel adjoint	ambassade
7	M. Corentin FAICHE	consul	ambassade
8	M. Nelson DA COSTA	adjoint du consul	ambassade
9	M. Christophe CELERIER	service commun de gestion	ambassade
10	M. David-Antoine MALINAS	attaché de coopération universitaire	ambassade

11	M. Maxence ROBIN	attaché de coopération pour le français	ambassade
12	M. Philippe EXELMANS	directeur général	LFI Tokyo
13	Mme Hélène AUBLE	secrétaire général	LFI Tokyo
14	Mme Patricia REYNAUD	directrice du secondaire	LFI Tokyo
15	M. Gilles SANSEBASTIAN	directeur du primaire	LFI Tokyo
16	M. Xavier GUERARD	directeur délégué institut français du Japon - Tokyo	institut
17	Mme Christèle DAVIET	chef du Service commun de gestion	ambassade
18	M. Nicolas DI COSTANZO	parent d'élèves	FLT-fapée
19	M. Pierre-François VILQUIN	parent d'élèves	FLT-fapée
20	M. Jean-François BRUN	représentant du personnel	LFI Tokyo
21	Mme Stéphanie DUCORNEZ	représentante du personnel	LFI Tokyo
22	Mme Aurélie MATSUI	représentant du personnel	LFI Tokyo
23	M. Bernard DELMAS	président CCIFJ	CCIFJ
24	Mme Evelyne DAVENEZ--INUZUKA	conseillère consulaire	AFE
25	M. Anne GONON	conseillère consulaire	AFE

invités

M. Thierry CONSIGNY élu AFE AFE

Mme Yukie KADOTANI interprète LFI Tokyo

Liste des administrateurs de la fondation

27/12/2017

Fonctions	NOM et prénoms	Article de désignation	Date de prise de fonction
Président	Christophe BOUCHARD	5-2	02/06/2016
Administrateur	Christophe BOUCHARD	6-1-4	02/06/2016
Administrateur (Vice-président)	Laurent PIC	6-1-3	19/10/2017
Administrateur	Bruno VALERY	6-1-3	08/10/2015
Administrateur	Pierre COLLIOT	6-1-3	14/10/2016
Administratrice	Catherine OUNSAMONE	6-1-3	06/02/2017
Administrateur	Corentin FAICHE	6-1-3	14/10/2016
Administrateur	Bernard DELMAS	6-1-3	27/12/2013
Administrateur	Philippe EXELMANS	6-1-1	01/09/2015

Administratrice	Hélène AUBLE	6-1-2	01/09/2017
Administrateur	Nicolas DI COSTANZO	6-1-4	06/02/2017
Administrateur	Pierre-François VILQUIN	6-14	14/10/2016
Administrateur	Farid EL KHALKI	6-1-4	27/12/2013
Auditeur	Masato TANI	7-1	27/12/2013
Auditeur	Réginald CAEL	7-1	16/10/2014

Président	Articles de désignatio n	5-2 (désignation parmi les administrateurs)
Nbr fixé Nbr actuel Durée Administrateurs 12 12 4 ans (sauf 6-1-1 et 6-1-2)		6-1-1 Proviseur du LFI Tokyo (1) 6-1-2 Secrétaire général (1) 6-1-3 Conseillers d'Assemblée (6) 6-1-4 Personnes compétentes (4)
Auditeurs 2 2 4 ans		7-1 (désignation par le Président après l'accord de l'Assemblée des conseillers) (2)

Information sur la nouvelle mandature : renouvellement des instances pour la quatrième mandature (27/12/ 2017 – 27/12/2021)

Présentation de la composition des nouvelles instances de la quatrième mandature :

Le conseil d'administration se compose de 12 administrateurs et 2 auditeurs :

- Monsieur Christophe BOUCHARD : président de la Fondation (article 5-2)
- L'assemblée des conseillers a désigné :M.PIC, M.VALERY, M.COLLIOT, M.FAICHE, MME OUNSAMONE, M.DELMAS .comme administrateurs de la fondation (article 6-1-c)
- Monsieur Laurent Pic est vice-président de la fondation
- Monsieur Philippe Exelmans est directeur général de la fondation avec les délégations suivantes : (article 6-1-b)

- signature des contrats et conventions pour des dépenses inférieures à 5 millions de yens;

- signature des contrats et conventions générant des recettes sans limitation;
 - signature des contrats et conventions n'ayant pas d'incidences financières;
 - acceptation de tous les dons effectués dans le cadre du plan de contribution;
 - acceptation des dons et legs effectués en dehors du plan de contribution.

- Madame Hélène Aublé est secrétaire générale de la fondation avec les délégations suivantes (article 6-1-b) :

- délégation de transfert des fonds et des réserves sans limitation de montant entre chaque composante de la fondation afin d'en assurer le fonctionnement financier
 - utilisation de tous les sceaux de la fondation dans le respect du règlement de la fondation relatif aux sceaux.

- En plus du président et vice-président du CA qui peuvent représenter la fondation dans toutes ses activités, les administrateurs occupant les fonctions de directeur général et de secrétaire générale peuvent représenter la fondation conformément au règlement d'application de l'article 14 des statuts.

LES STATUTS ET RÈGLEMENTS DES INSTANCES DE LA FONDATION SONT CONSULTABLES AU SECRÉTARIAT DU PROVISEUR.

- Monsieur Farid El Khalki est l'administrateur représentant les personnels (article 6-1-4) :

- Monsieur Pierre-François Vilquin et Monsieur Nicolas Di Costanzo sont les représentants des parents d'élèves :

- L'assemblée des conseillers propose le renouvellement des deux auditeurs : Monsieur Masato TANI auditeur japonais et Monsieur Réginald CAEL auditeur français (article 7-1).

L'assemblée des conseillers se réunit une fois par an. le CA trois fois par an.

Avis : FAVORABLE de l'assemblée.

4) Présentation du budget 1^{er} avril 2018– 31 mars 2019

Dans le respect de la réglementation locale en vigueur, le projet de budget présenté prend en compte les principes généraux d'élaboration définis par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) (circulaire relative au budget des établissements conventionnés pour l'année 2018). Le projet de budget traduit surtout les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration de la fondation lors de sa séance du 19 octobre 2017.

De manière formelle, le budget de l'établissement se présente sous la forme d'un budget agrégé, regroupant l'ensemble des recettes et des dépenses de toutes les composantes (couleur blanche). Y sont annexés les budgets des différents services spéciaux.

Ce document sera, après validation par le Conseil d'administration, décliné en deux documents pour répondre aux obligations locales :

- le budget de la fondation, structure administrative disposant de la personnalité juridique et gérant l'ensemble de l'établissement (couleur rose) ;
- le budget de l'établissement scolaire de Takinogawa (couleur jaune).

De manière formelle également, ces entités disposent de services spéciaux (service des examens, service demi-pension, voyages scolaires, transports scolaires et activités périscolaires) qui figurent au budget général sur une seule ligne spécifique en recettes et en dépenses. Le détail de chaque service spécial est fourni en annexe au budget de chaque entité. Les services spéciaux disposent de fonds de réserve propres et doivent, obligatoirement, s'autofinancer.

Pour des raisons de commodité, le présent rapport s'intéresse plus particulièrement au budget agrégé qui donne une vision générale des recettes et des dépenses de l'établissement.

Les effectifs constatés à la rentrée 2017 étaient de 1311 élèves, par rapport aux 1211 élèves constatés à la rentrée 2016.

Compte tenu des chiffres de la rentrée 2017, de la montée des cohortes, la direction du lycée, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 1 342 inscrits au 1^{er}

septembre 2018, conformément au chiffre annoncé lors du CA du 19/10/2017 définissant les grandes orientations budgétaires.

Enfin, le budget 2018 comporte une reprise sur provisions sur la section fonctionnement. Cette reprise permet de compenser le déficit conjoncturel lié à l'augmentation des dépenses dues aux travaux et engendre, de fait, une diminution des provisions pour travaux et de la capacité d'autofinancement..

PRÉVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ont été augmentés de **1%**. Ce nouveau tarif s'appliquera à la rentrée de septembre 2018.

Cette hausse aura un effet sur deux trimestres au titre de ce présent budget.

La croissance des effectifs et l'augmentation des tarifs génèrent une augmentation de 8,43% des recettes du compte 7061 (pour mémoire, le compte 7061 augmentait de 4,98% sur l'exercice précédent).

Conformément aux conclusions de la COS de décembre 2016, les effectifs devraient continuer à augmenter de manière substantielle pendant les 3 années à venir.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 1 463 219 830 yens.

Après avis favorable du Conseil pédagogique et du Conseil d'établissement, les élèves de secondes seront dotés d'un ChromeBook (30.000 Yens) et les frais de scolarités de seconde seront augmentés cette année 2018-2019 de 30.000 yens par élève.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :

Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription est en hausse et s'élève à 88 627 000 yens.

Les mouvements d'élèves restent nombreux chaque année et les nombreuses arrivées permettent de générer des recettes importantes.

3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est de 190 000 000 yens affectés à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

Cette année, le plan de contribution permettra également de financer une partie des travaux et investissements prévus dans le cadre du projet immobilier de l'ex "école n°6", annexe du LFI Tokyo.

9 Entreprises l'année dernière, sans doute 11 cette année, ont signé un Plan de Contribution.

4) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrite au budget pour un montant de 150 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est cependant intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 8 090 000 yens.

Pour information, l'établissement a reçu deux subventions en 2017 :

- subvention AEFE relative à la sécurité (24 000 euros) qui a permis de financer des travaux de sécurisation des accès du bâtiment (loge et vidéosurveillance)
- subvention Ministère de la Culture - via le Député MARIANI - (4 000 euros) pour le financement du livre des 50 ans.

5) Reprise sur provisions :

Pour financer le projet immobilier, il est proposé une reprise sur provisions à hauteur de 73 987 060 yens. Pour information, les provisions pour travaux s'élèvent actuellement à 100 851 875 yens. Elles se porteraient à 26 864 815 yens après reprise.

Pour réabonder ces provisions en prévision des futurs travaux sur le site de Takinogawa et de son annexe, des augmentations des frais de scolarité seront à envisager à court terme.

Les représentants des parents s'inquiètent de la réversibilité de la location de l'école numéro 6 en cas de baisse d'effectifs. Après avoir informé des perspectives favorables sur l'évolution de la présence française au japon pour les années à venir (accords économiques, installations de français...) M. Delmas demande une information simple sur le plan immobilier et ses financements sur plusieurs années afin de donner une certaine visibilité rassurante pour la communauté scolaire.

II) PRÉVISION DE DÉPENSES

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être soulignées :

1) Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) : manuels scolaires+viabilisation

Les dépenses de viabilisation sont stables, la baisse substantielle des dépenses d'électricité et de gaz devrait permettre de financer les dépenses de viabilisation de l'école n°6.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été augmenté afin de prendre en compte la classe supplémentaire ainsi que la montée des effectifs.

Ce montant a été examiné en amont en conseil pédagogique pour intégrer pleinement les besoins de chaque discipline.

Des crédits pour contribuer à la réalisation de nouveaux projets pédagogiques ont été également prévus.

3) Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du site de Takinogawa appartenant à la mairie de Tokyo ainsi que le loyer de l'école n°6 à compter du 1er avril 2018.

Ce chapitre est donc en augmentation de 50 millions pour supporter cette charge supplémentaire.

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

En dépense de fonctionnement, le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance diminue de 11% en raison du projet immobilier école n°6 dont le coût total des travaux, estimé à maximum 100 millions de yens, sera supporté par l'investissement (c'est plus qu'annoncé au CA d'octobre).

5) Le chapitre 622 (Rémunérations d'intermédiaires)

Ce chapitre supporte notamment les dépenses liées aux intervenants extérieurs. Les crédits sont reconduits pour permettre la réalisation d'actions pédagogiques qui ont pour support des intervenants, dans le respect du projet d'établissement.

6) Le chapitre 628 (Charges externes diverses) :

Ce chapitre a lui aussi connu une augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent. C'est principalement le compte des cotisations qui augmente sensiblement avec une cotisation importante à payer auprès de l'ANEFE (7 millions), l'association qui garantit l'emprunt effectué par le lycée.

7) La masse salariale:

Les crédits ouverts sont en augmentation par rapport à ceux ouverts en 2017 du fait du GVT, des dernières prévisions de mesures sociales et de la création nécessaire de 9 ETP :

- 2,5 ETP enseignants du secondaire
- 1 ETP enseignant au primaire
- 0.5 ETP (école n°6) FLESCO & Doc
- 1 ETP accueil - vie sco - secrétariat (école n°6)
- 2 ETP administratif (DRH + comptable)
- 2 ETP si création d'une 4ème supplémentaire

La masse salariale des recrutés locaux augmente de **12,5%** par rapport au dernier budget. Elle s'établit pour 2018 à 697 000 000 yens (un peu plus de 5 millions d'euros)

Les comptes 65830, 65831, 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents sont en augmentation de **2.5%**. La dépense de l'établissement pour les personnels résidents s'élève à 290 000 000 yens (2.1 millions d'euros)

Tout compris, la masse salariale de l'établissement est de 987 000 000 yens pour l'exercice 2018, soit une augmentation de **12.37 %** au total par rapport au budget 2017. La masse salariale de l'établissement représente **67,5%** des droits de scolarité.

Pour rappel, la masse salariale ne doit pas dépasser 70% des droits de scolarité, la situation salariale de l'établissement est donc conforme à la recommandation de l'AEFE.

Les représentants des personnels posent la question de la nécessité d'accroître autant le nombre de personnels sur le "pôle financier".

Les représentants des parents d'élèves souhaitent connaître la décomposition du GVT par type de personnel.

8) compte 658 : participation financière complémentaire

Le passage de 6 à 9% engendre une augmentation de ce poste budgétaire de 41 millions de yens pour l'exercice 2018 (122 millions).

9) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Pour l'exercice 2018, les amortissements augmentent (intégration d'une partie du nouveau parc informatique) et représentent un total de 105 millions de yens.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, elles n'influent cependant pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

10) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

11) La section d'investissement :

L'année 2018 sera marquée par de gros investissements pour l'école n°6 (mobilier, matériels cuisine et matériel informatique).

Cela représente un investissement prévu à hauteur de 100 millions de yens.

Par ailleurs, le lycée investira dans quelques aménagements dans le bâtiment actuel (armoires CDI et maternelles, peinture couloirs...) et l'achat d'outils de gestion performants (logiciels scolarité et facturation, logiciel RH).

Les représentants des personnels demandent une explication concernant les 900% d'augmentation du chapitre : "20531 logiciels acquis ou sous traités" Mme Aublé répond que c'est pour l'achat d'une nouvelle solution logicielle de facturations et RH (en remplacement de factos).

III Les services spéciaux

1) Droits d'examen :

Le budget global du service examens apparaît en diminution en raison de la baisse des tarifs.

Droits d'inscription examens	2017	2018
DNB	5 000	5 000
EA	15 000	10 000

BAC	45 000	40 000
-----	--------	--------

Les représentants des parents se félicitent de cette baisse.

2) Droits de demi-pension :

Le service de demi-pension accueille 1100 rationnaires et 1150 sont prévus à la rentrée 2018.

La masse salariale a fortement progressé en raison de l'allongement de l'ouverture du service de restauration, de l'augmentation du nombre de surveillants également et les mesures sociales à destination des personnels de cuisine (revalorisation des grilles).

Cependant, l'augmentation des demi-pensionnaires permet de maintenir un budget en équilibre malgré l'augmentation des dépenses, les tarifs actuels restent donc inchangés.

Les représentants des parents demandent la révision des restrictions de zones d'achats de produits alimentaires posées au lendemain de la catastrophe de FUKUSHIMA. Cette évolution a été signifiée à la dernière CHS du LFI Tokyo.

Les représentants des parents demandent un avis technique aux services de l'ambassade pour aider à une communication rassurante dans ce sens.

3) Périscolaire :

Ce service qui s'est fortement développé ces dernières années devrait connaître une relative stabilité de l'offre par rapport à l'organisation de cette année scolaire.

Au delà des activités périscolaires, ce sont les activités annexes comme la garderie et les centres aérés qui connaissent une croissance continue et pour lesquelles une augmentation des tarifs sera peut-être à envisager l'année prochaine.

4) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire fonctionne bien avec 380 élèves transportés quotidiennement.

La réforme nationale de la tarification des bus ne s'applique toujours pas à l'établissement. Nous attendons des informations sur le sujet ; il se pourrait que nous puissions conserver le tarif identique tant que nous reconduisons le contrat initial.

Si tel était le cas, une baisse des tarifs de transports serait alors envisageable.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent connaître le montant des réserves sur ce service.

Ils font part du problème de saturation des lignes de bus et demandent quelles solutions peuvent être envisagées (création de nouvelles lignes, rotation des bus...).

5) Voyages scolaires :

Sont prévus sur ce budget année scolaire 6 voyages scolaires (Pékin, Taipei, Hiroshima, Nagasaki pour le secondaire et Myoko Mura pour le primaire).

La prévision pour l'année prochaine est effectuée au regard de ce qui se faisait les années précédentes soit 6 sorties pédagogiques avec nuitée pour un montant prévisionnel de 25 millions de yens.

Deux nouveau projet de voyage scolaire sont à approuver au CA :

- 6ème C (21 élèves), 3 jours / 2 nuits, Ohaga, OKAYAMA (en Shinkansen), 43.000 par élèves ; soit 903.000 Yens.
- 3ème (84 élèves), 3 jours / 2 nuits, Oshima, 45.000 par élèves ; soit 3.780.000 Yens. (remplace la SPAN en pologne - 7.200.000 Yens).

M. Delmas propose de transmettre aux régions japonaises en demande d'accueil de français la structure de nos Sorties Pédagogiques Avec Nuitées (SPAN). Il propose aussi l'aide de la CCIFJ pour les stages de secondes et le Forum des métiers.

CONCLUSION :

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 2.6 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris) soit une augmentation de 10% par rapport au budget 2017.

Avis : Favorable pour ce budget avril 2018 / mars 2019 (22 voix / 24).

5) Augmentation des effectifs :

Conformément aux statuts et à la réglementation locale, la déclaration des effectifs du lycée au TMG est obligatoire.

Actuellement en dépassement (depuis plusieurs années) car initialement prévu pour 1170 élèves, le dossier de modification des effectifs est en cours d'instruction pour 1350 élèves.

Vérification sur pièces et sur place par le TMG.

La réunion est close à 20h22.